

IN Magazine N° 160 - Mars / Avril 2015

4 mars 2015

Un agrément « santé », pour quoi faire ?

L'association INDECOSA-CGT bénéficie depuis le 8 juillet 2014 d'un agrément spécifique lui permettant de représenter les usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique. Ce long travail de plus de huit ans porte enfin ses fruits. Elle doit cette reconnaissance à tous ses militants bénévoles investis sur le terrain, souvent en lien avec les personnels des établissements publics de santé.

Citons, par exemple, l'occupation des locaux de l'Hôtel Dieu avec les militants grévistes que l'INDECOSA-CGT a soutenu dès le départ de l'action. Une motion de soutien a d'ailleurs été votée le 3 octobre 2013 lors d'une journée de débat à Montreuil sur l'avenir de notre système de santé.

La présence d'INDECOSA-CGT dans les conseils de surveillance des hôpitaux ou des ARS est un atout majeur pour la défense des valeurs universelles de la santé pour tous.

Partout où il y a des remises en cause de notre protection sociale nous nous battons. C'est le cas pour la loi Macron qui, dans sa première mouture, considérait le médicament comme un produit de consommation courante que l'on pouvait vendre dans les grandes surfaces. Alors que les pouvoirs publics incitent les usagers à en consommer moins, la vente libre favorise l'automédication ; une surdose d'aspirine pouvant dans certains cas entraîner un risque vital pour l'utilisateur. Par ailleurs, un traitement contre l'hépatite C pour chaque patient traité rapportera 47000 euros au laboratoire pharmaceutique.

Nous ne remettons pas en cause les effets bénéfiques pour des milliers de malades mais bien le manque de transparence qui a amené à fixer un tel prix pour un traitement d'environ trois semaines.

Pour INDECOSA-CGT se pose donc la question cruciale de la maîtrise publique du médicament, déconnecté des logiques purement mercantiles.

Nous devons aussi redoubler de vigilance pour préserver les données personnelles des patients. Les compagnies d'assurances et certaines mutuelles poussent à faire lever le secret médical pour soi-disant aider au mieux les patients dans la prise en charge de leur maladie. Nous savons que c'est un leurre et que ces données pourront, à terme, faire sauter le système de la mutualisation des risques pour un système à la carte pour chaque patient.

Les affections longues durées pourraient être lourdement pénalisées et pas seulement pour la couverture maladie. Cette « Open Data » à grande échelle risquerait d'être exploitée par les grands groupes financiers qui pourraient systématiquement refuser à un particulier un crédit ou une assurance.

Face à toutes ces menaces qui planent sur notre système de santé, il est fondamental que les militants d'INDECOSA-CGT, de la fédération santé et plus largement l'ensemble des fédérations, s'associent partout où c'est possible.

Arnaud FAUCON

Solange FASOLI

Secrétaires nationaux